Le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 2016

Nom de votre député

Comté

Monsieur le député, ou Madame la députée,

Par la présente, je tiens à vous témoigner mon total désaccord à ce que les députés de l’Assemblée nationale réinstaurent un système d'immatriculation des armes à feu sans restriction au Québec. Tout d’abord, je tiens à souligner que dans les faits, un tel registre ne serait utilisé que par les chasseurs, lesquels sont d'honnêtes citoyens qui sont respectueux des lois. Il va sans dire que l'immatriculation des armes de chasse ne contribuera d'aucune façon à la prévention de la violence dans notre société. Or, ces mêmes chasseurs sont bien conscients que l'immatriculation des armes sans restriction n'est en réalité qu'une mesure législative visant à rassurer la population et à lui laisser croire que le gouvernement fait quelque chose pour s'attaquer au problème.

Pourquoi les chasseurs doivent-ils payer pour un désaxé responsable des événements malheureux de Polytechnique? Pourtant, de tels événements ne pourront plus se produire au Québec, puisque nos gouvernements ont instauré une loi rendant obligatoire l'obtention d'un permis pour entrer dans une institution d'enseignement avec une arme à feu! Cela n'est-il pas suffisant pour sécuriser la population? De plus, des études académiques sérieuses ont démontré, de façon claire, que d’adjoindre un certificat d’enregistrement à une arme à feu, ou de mettre un permis dans les poches d’un individu n’ont aucun effet quant à la prévention des décisions regrettables ou des comportements répréhensibles.

Les chasseurs ne sont pas dupes non plus quant à la hausse vertigineuse que vous avez infligée cette année à tous les permis de chasse et de pêche au Québec. Nous savons que le but de ces hausses est de financer votre système d'immatriculation qui ne doit coûter qu'une trentaine de millions de dollars. Nous savons aussi que lorsque la facture aura atteint 100 millions, ce sera le chasseur qui devra payer 25 $ ou 50 $ par arme à feu immatriculée. Pourquoi ne pas faire payer aussi les golfeurs pour l'enregistrement de chacun de leurs 12 bâtons de golf? J'ai lu quelque part qu'une femme a été tuée à coup de bâton de golf. Les pêcheurs ont aussi des couteaux, en les enregistrant est-ce qu'on empêcherait la violence avec les armes blanches?

Monsieur le député, les chasseurs de la région et des régions n’ont aucun député qui les représente à l'Assemblée nationale. La ligne de parti ne représente que les citoyens du centre-ville de Montréal que vous réussissez à berner en leur affirmant des prémisses erronées sous-tendant l'enregistrement des armes longues. La majorité des crimes commis avec des armes à feu le sont avec des armes de poing ou des armes automatiques qui font déjà l'objet d'un contrôle rigoureux et sont dûment enregistrées. Vous ne devriez pas tenter d’induire la population en erreur en prétendant que le registre canadien était consulté des milliers de fois par les policiers. En réalité, nous savons que chaque fois qu’un policier arrêtait un automobiliste pour une contravention, sa consultation du CRPQ ouvrait automatiquement une requête au registre des armes à feu. Les voilà les milliers de consultations!

Les groupes criminalisés seront-ils également tenus d’immatriculer leurs armes? Que ferez-vous pour immatriculer les armes qui entrent en contrebande dans le secteur de Kahnawake? Comment savoir si votre système d’enregistrement par Internet sera sans faille et pensez-vous réellement que tous sans exception vont y souscrire?

Il est également important de souligner que lors de l’abolition du registre fédéral des armes sans restriction en 2012 dans le reste du Canada, aucune recrudescence de la violence par arme à feu n’a pu être observée, celle-ci continuant de s’amenuiser d’année en année au même rythme. Une simple consultation de Statistique Canada nous permet de constater que tant l’entrée en vigueur du registre que son abolition n’ont eu aucun impact sur le nombre de décès par arme à feu au pays.

Avec les coupures budgétaires que votre gouvernement inflige en éducation et en santé, il est scandaleux de gaspiller 30 millions avec un système qui n'aidera en rien les victimes des individus atteints de problèmes de santé mentale.

Et lorsque nous mentionnons un gaspillage de 30 millions, nous reprenons votre estimation, mais nous nous souvenons que lors de l’instauration du registre fédéral par les libéraux de Jean Chrétien, l’implantation avait été estimée à deux millions et avait fini par coûter deux milliards. À ce compte, il est légitime que nous nous inquiétions du coût du vôtre.

De plus, nous tenons à vous rappeler que les propriétaires légaux d’armes à feu sans restriction sont déjà fichés par le gouvernement fédéral par l’entremise de leur permis de possession et d’acquisition, ce faisant, les autorités sont déjà en mesure de savoir qui possède (légalement) des armes. Partant, il devient difficile de justifier une dépense de plusieurs millions de dollars pour un doublon administratif parfaitement inutile et superflu. Pour ajouter l’insulte à l’injure dans ce projet dépourvu de toute rationalité, afin de vraiment vous assurer d’indisposer les propriétaires d’armes à feu, votre projet de loi rend obligatoire le marquage permanent des armes avec un numéro dit unique alors que chaque arme vendue au Canada possède déjà un numéro d’identification qui lui est propre. C’est d’ailleurs celui qui était utilisé par le défunt registre fédéral. Pourquoi, encore une fois, serait-il nécessaire d’inutilement ajouter un doublon à quelque chose qui existe déjà? Je ne vois là aucune raison valable d’altérer l’intégrité d’armes qui peuvent parfois avoir une grande valeur monétaire.

Par ailleurs, les chasseurs voient parfaitement clair, monsieur le député, dans l’argument voulant que l’immatriculation des armes soit gratuite lors de son entrée en vigueur. Il sera en effet facile pour le gouvernement, une fois qu’il aura recensé la totalité des armes de chasse sur son territoire, de charger un montant annuel pour l’immatriculation qu’il aura imposée, en vertu du principe d’utilisateur-payeur. Certaines villes ont d’ailleurs usé de ce stratagème pour l’enregistrement des animaux de compagnie, et cela ne berne personne, soyez-en assuré.

Nous vous le rappelons encore une fois, monsieur le député ou madame la députée, que votre comté n'est pas au centre-ville de Montréal. Parmi les citoyens qui vous ont élu, bon nombre sont d'honnêtes chasseurs respectueux des lois, fatigués de l'à-plat-ventrisme de leur député face aux lignes de parti et face aux citoyens de Montréal, pour lesquels un fusil de chasse ou un ak-47, c’est du pareil au même.

Un électeur de votre comté qui demande à être respecté !

Votre nom

Votre ville

Votre courriel